



**L'IMPORTANCE DES SERVICES PUBLICS ET DE LA SYNDICALISATION  
POUR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS  
DES SERVICES DE SOUTIEN À LA PERSONNE**

**FORUM DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES SERVICES DE SOUTIEN  
À LA PERSONNE DU SCFP  
SOINS À DOMICILE ET SOINS COMMUNAUTAIRES**

**TORONTO**

**19 juin 2004**

---

Dans le débat sur la santé, beaucoup soutiennent qu'il importe peu que les soins à domicile soient offerts par des organismes publics ou par les agences privées à but lucratif. D'autres encore affirment qu'il n'est pas important d'être syndiqué. Le présent document explique pourquoi, pour les préposées et préposés des services de soutien à la personne, il est avantageux de travailler dans un milieu syndiqué, et encore plus de travailler pour un organisme public syndiqué.

**ÉTUDE DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR DES SOINS À DOMICILE  
AU CANADA**

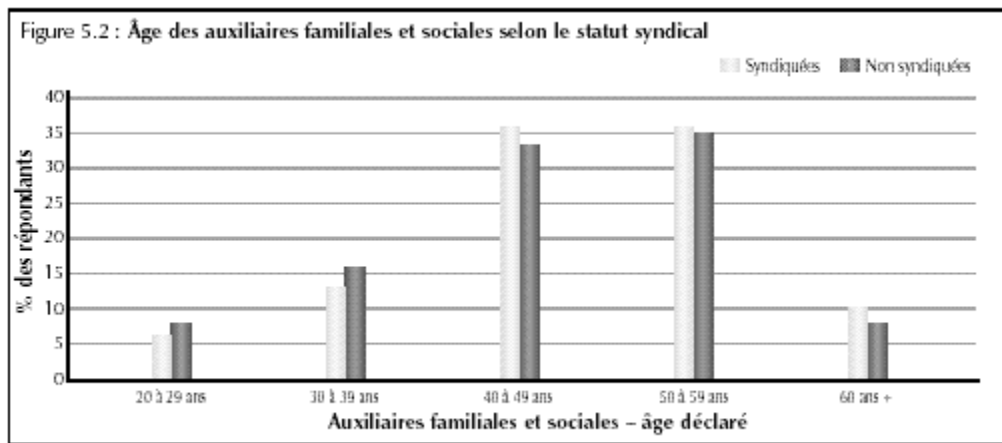
Au cours des trois dernières années, le SCFP a participé à une étude sur les ressources humaines dans le secteur des soins à domicile financée par Développement des ressources humaines Canada. L'étude portait sur les facteurs associés à la main-d'œuvre des soins à domicile – le recrutement, la rétention, l'éducation, les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail. Le rapport final a été publié en décembre 2003.

Les conclusions de l'étude montrent pourquoi les travailleuses et les travailleurs des services de soutien à la personne doivent appuyer des soins à domicile financés et fournis par le secteur public.

## Conclusions de l'étude

Au Canada, il y a plus de 33 000 travailleuses et travailleurs des services de soutien à domicile, qui gagnent en moyenne 12,62 \$ l'heure. Plus de 45 % des travailleuses et travailleurs des services de soutien à domicile sont âgés de 50 ans et plus, seulement 21 % ont moins de 40 ans et environ 10 % ont plus de 60 ans.

Les jeunes travailleuses et travailleurs sont moins susceptibles d'être syndiqués que les travailleuses et travailleurs plus âgés. Ainsi, nous devons non seulement syndiquer l'ensemble des travailleuses et travailleurs des services de soutien à domicile, mais aussi élaborer des stratégies pour attirer les jeunes au syndicat.



N.B. : Les données ci-dessus ont une portée nationale. Il y a lieu de faire remarquer que leur regroupement ne peut refléter les différences importantes qui existent selon la région, la province, le modèle de prestation, le type d'employeur, le statut syndical, etc.

Source: Étude nationale des ressources humaines du secteur des soins à domicile, rapport technique, décembre 2003

Le tableau 1 montre clairement que l'adhésion à un syndicat est avantageuse pour les travailleuses et travailleurs des services de soutien à la personne – meilleur salaire, plus grande satisfaction par rapport au salaire et plus de chances que les heures supplémentaires et les jours de travail annulés soient payés. Les travailleuses et travailleurs des services de soutien à la personne restent aussi plus longtemps avec leur employeur, ce qui diminue le roulement de personnel et assure une plus grande continuité des soins.

<b>Tableau 1 : Syndiqué ou non : la différence pour les travailleuses et travailleurs des services de soutien à domicile</b>			
<b>Caractéristique</b>	<b>Syndiqué</b>	<b>Non-syndiqué</b>	<b>Global</b>
Taux horaire moyen	13,71 \$	11,63 \$	12,62 \$
Plein temps	14,05 \$	11,95 \$	12,95 \$
Occasionnel	13,99 \$	12,24 \$	13,31 \$
% satisfaits du salaire	45 %	32 %	38 %
% heures supp. payées	73 %	43 %	59 %
% de jours annulés payés	32 %	18 %	25 %
Nb d'heures non payées	2,6 heures	2,4 heures	2,6 heures
Temps passé avec l'employeur actuel			
un organisme public	7,6 années	5,1 années	6,3 années
un organisme sans but lucratif	9,4 années	8,2 années	9,2 années
un organisme à but lucratif	9,3 années	7,0 années	7,2 années
en général	7,5 années	7,0 années	7,1 années
en général	9,1 années	7,2 années	8,1 années
% satisfaits de l'emploi actuel	73 %	72 %	73 %
% qui ont l'intention de partir	12 %	19 %	16 %

Source: Étude nationale des ressources humaines du secteur des soins à domicile, rapport technique, décembre 2003

Le tableau 2 montre un net avantage correspondant pour les travailleuses et travailleurs des services de soutien à la personne qui travaillent pour des organismes publics, comparativement à celles et ceux qui travaillent pour des organismes sans but lucratif ou à but lucratif. Les salaires sont plus élevés, les heures supplémentaires et les jours annulés sont plus susceptibles d'être payés, la satisfaction est plus grande et le personnel travaille plus longtemps pour un organisme public.

**Tableau 2:**  
**Public, sans but lucratif, à but lucratif : la différence pour les travailleuses et travailleurs des services de soutien à domicile**

Caractéristique	Public	Sans but lucratif	À but lucratif	Global
Taux horaire moyen	14,52 \$	11,64 \$	12,03 \$	12,60 \$
Plein temps	16,28 \$	11,58 \$	12,68 \$	13,39 \$
Temps partiel	13,25 \$	11,74 \$	12,68 \$	12,13 \$
Occasionnel	14,49 \$	11,11 \$	12,58 \$	13,28 \$
% satisfaits du salaire	80 %	22 %	32%	38 %
% d'heures supp. payées	77 %	56 %	49%	60 %
% de jours annulés payés	40 %	22 %	15%	25 %
Nb d'heures non payées	1,8 heures	2,8 heures	2,9 heures	2,6 heures
Temps passé avec :				
L'employeur actuel	7,5 années	7,0 années	5,3 années	6,3 années
Plein temps	10,4 années	9,0 années	7,6 années	8,8 années
Temps partiel	8,7 années	7,9 années	7,0 années	7,7 années
Occasionnel	7,6 années	6,2 années	5,1 années	6,5 années
% satisfaits de l'emploi actuel	78 %	74 %	69 %	73 %

Source: Étude nationale des ressources humaines du secteur des soins à domicile, rapport technique, décembre 2003

## **LE POINT SUR LES ÉLECTIONS : UN SEUL PARTI APPUIE LE FINANCEMENT ET LA PRESTATION PUBLICS DES SOINS DE SANTÉ**

Pendant leur dernier mandat, les libéraux fédéraux n'ont pas accordé une grande priorité aux soins à domicile. Ils ont systématiquement fait la sourde oreille aux demandes des Canadiennes et des Canadiens et aux recommandations de la Commission Romanow et du Forum national sur la santé visant l'instauration d'un programme national de soins à domicile.

Voici les détails des positions des partis.

### **Nouveau Parti démocratique**

Le NPD est le seul parti qui reconnaît la valeur des services publics et la valeur du financement des services publics. Ils défendent les services de santé publics dans tous les domaines (soins de courte durée, soins à domicile, soins de longue durée) ainsi que la prestation publique de ces services. Leur plateforme inclut :

- L'augmentation des dépenses fédérales en santé à 25 % du total des dépenses provinciales en santé pour que les provinces puissent fournir des services adéquats, incluant des soins à domicile.
- L'instauration d'un programme de soins à domicile publics ou sans but lucratif, basé sur l'excellent modèle manitobain. Les soins prodigués dans les hôpitaux coûtent de 9 000 \$ à 16 000 \$ de plus par patient par année que les soins à domicile communautaires, qui sont prévus pour une population vieillissante et qui permettent d'alléger le fardeau des familles, mais surtout des femmes, dont un nombre disproportionné prennent soin des parents âgés.
- L'inclusion de soins à domicile à titre de service assuré dans la *Loi canadienne sur la santé*.

### **Parti conservateur du Canada**

Les conservateurs sont en faveur de la prestation privée à but lucratif des services de santé, incluant les soins à domicile. Ralph Klein, premier ministre conservateur de l'Alberta, publiera un plan de réforme de la santé qui favorisera les services privés à but lucratif quelques jours après les élections fédérales. Si Stephen Harper et les conservateurs fédéraux sont élus, il n'y aura aucune résistance fédérale à ce plan. Messieurs Harper et Klein partagent les mêmes idées.

Le plan des conservateurs consiste à faire le strict minimum. Ils promettent :

- d'appuyer l'Accord sur la santé de 2003 – le même que les libéraux ont conclu et qu'ils n'ont jamais mis en œuvre. Il est probable que les conservateurs ne seront pas plus fidèles à l'Accord sur la santé que ne l'ont été les libéraux ;
- d'élaborer une liste commune de services à domicile qui pourront être couverts.

Aucun de ces deux objectifs ne changera de façon importante la prestation des soins à domicile pour la population canadienne.

### **Parti libéral du Canada**

Les libéraux ont déjà imposé les plus importantes compressions de l'histoire en santé, ils ont renié leur promesse en matière de réduction de la durée des brevets des médicaments d'ordonnance et ils ont supprimé une clause de la *Loi canadienne sur la santé* qui protégeait des soins à domicile vitaux contre la privatisation. Les compressions imposées par les libéraux au milieu des années 90 ont précipité la crise du système de soins de santé – une crise dont il ne s'est pas encore relevé.

En matière de soins à domicile, ils promettent :

- d'instaurer un programme national de soins à domicile
  - des services à domicile pour les patients en phase post-aiguë, incluant la couverture des médicaments et des services de réadaptation ;
  - des services à domicile de gestion de cas et d'intervention en santé mentale ;
  - des services de soins palliatifs à la maison pour soutenir les gens à la fin de leur vie .
  
- d'établir un fonds de soins à domicile de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour les provinces qui auront créé un ensemble minimum de services à domicile.

Le plan de financement des libéraux pour les soins à domicile ne prévoit qu'un maigre 400 millions de dollars par année. Un programme national de soins à domicile ne peut pas être maintenu avec si peu de financement.

Les libéraux ont eu l'occasion de réaliser leurs promesses pendant qu'ils étaient au pouvoir et ils ne l'ont pas fait. Ils n'ont rien fait non plus pour que les services à domicile soient couverts en vertu de la *Loi canadienne sur la santé* et ils ne se préoccupent pas de savoir si les services sont livrés par des fournisseurs publics ou à but lucratif. Ils n'ont rien fait pour contester les tentatives de privatisation dans tous les services de santé et, si le passé est garant de l'avenir, ils ne diront rien non plus lorsque la réforme en santé prévue par Ralph Klein sera annoncée après les élections.

## **QUE FONT LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES ?**

### **Rencontre des premiers ministres les 27 et 28 juillet 2004**

Les 27 et 28 juillet 2004, les premiers ministres des provinces et des territoires se réuniront à Niagara-on-the-Lake pour tenter d'atteindre un consensus dans une série de dossiers en santé. Ils ont formé un « groupe de travail » sur les soins à domicile qui élaborera une proposition sur les services qui devraient être inclus dans le « panier » de soins à domicile. Il y a de fortes chances pour que toute position de consensus élaborée par les gouvernements provinciaux et territoriaux soit basée sur le plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire les positions pro-privatisation de Ralph Klein en Alberta, de Gordon Campbell en Colombie-Britannique et de Bernard Lord au Nouveau-Brunswick. Après les élections, Ralph Klein devrait publier un plan de réforme de la santé qui inclura une privatisation à grande échelle et un rôle majeur pour les fournisseurs de soins de santé à but lucratif et privés.

Les premiers ministres tenteront de faire front commun lorsqu'ils rencontreront le gouvernement fédéral à la fin d'août, à Charlottetown.

### **Rencontre des premiers ministres en août 2004**

Paul Martin a proposé une rencontre des premiers ministres qui devrait se tenir à Charlottetown, à la fin août, afin de mettre au point un plan de dix ans en matière de santé. Le résultat des élections fédérales pourrait modifier ce plan. Si les conservateurs forment le gouvernement, la rencontre pourrait être carrément annulée. Dans tous les cas, un gouvernement conservateur modifierait radicalement la dynamique de la rencontre, car ceux qui sont en faveur de la privatisation auront un avantage décisif pour faire avancer leurs plans.

### **CONCLUSION**

Il est essentiel de s'opposer fermement à ceux qui veulent confier les services publics (dont les soins à domicile) aux entreprises à but lucratif. Les faits présentés ci-dessus montrent que les travailleuses et travailleurs des services de soutien à la personne sont avantagés par la prestation publique de leurs services. Et lorsqu'ils reçoivent des salaires et des avantages sociaux acceptables, ces travailleuses et travailleurs sont satisfaits de leurs conditions de travail et restent plus longtemps avec leur employeur, ce qui assure une plus grande continuité des soins. En bout de ligne, ce sont les clients des soins à domicile qui en profitent.

Le résultat des élections fédérales aura des conséquences significatives pour les travailleuses et travailleurs des services de soutien à la personne. Les partis qui appuient les soins à domicile privés et à but lucratif sont une menace pour nos salaires, nos avantages sociaux et nos conditions de travail.

Il est temps de voter pour les services publics.

Service de recherche du SCFP

Le 19 juin 2004